

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2014

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 FEVRIER 2014
Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Jean-Marie HIRTZ, Elsa PLUMIER, Francine PIERRE, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 26

Conseillers absents - excusés : Samia MESSALTI, David CARABIN, Bernard BRAUN.

Procurations : François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Emmanuel TSCHITSCHMANN à Elsa PLUMIER.

Secrétaire de séance : Sophie WAKEFORD

Date convocation : 18 février 2014

N°2014-022

Objet : Création d'un groupement de commandes et désignation d'un coordonnateur pour la mise en concurrence relative à l'achat de papier, de matériel de bureau et matériel pédagogique, de consommables informatiques entre la ville de Malzéville et la caisse des écoles du 01/07/2014 au 31/06/2015.

Rubrique : 1.1

Rapporteur : Claudine JACQUEMIN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code des marchés publics issu des décrets n° 2006-975 du 1er août 2006 et 2011-1000 du 25 août 2011, et notamment son article 8,
- Vu la proposition de la ville de Malzéville à la caisse des écoles de Malzéville relative à l'adhésion à un groupement de commandes pour la mise en concurrence relative à l'achat de papier, de matériel de bureau et matériel pédagogique, de consommables informatiques, approuvée le 18 février 2014 par délibération du conseil d'administration de la caisse des écoles,
- Considérant l'intérêt pour la commune de Malzéville de coordonner ce groupement de commandes afin de bénéficier de prix et de services attractifs,
- Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour les services constitué de plusieurs lots pour :
 - Les consommables informatiques,
 - Le matériel de bureau et matériel pédagogique,

Accusé certifié exécutoire

➤ Le papier.

Réception par le préfet : 26/02/2014

Vu l'avis favorable de la commission temps de l'enfant en date du 10 février 2014,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** la création d'un groupement de commandes et la désignation de la ville de Malzéville afin d'assurer le rôle de coordonnateur.
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de papier, de matériel de bureau et matériel pédagogique, de consommables informatiques.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement à intervenir.

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX

